

Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	1		6	91	98	68%
STA	Stagiaire FPT				20	20	14%
ANT	Agent non titulaire		3	2	12	17	12%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration				8	8	6%
	Autres	1				1	1%
	Total effectif	2	3	8	131	144	100%
	Part en %	1%	2%	6%	91%	100%	

3.4.41 Service du tourisme (SDT)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Paofai, entrée D, 1er et 2ème étage, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 4527 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 62 00
Courriel	sdt@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/sdt
Page Facebook	https://www.facebook.com/servicedutourisme
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service	Monsieur Bruno JORDAN

- Concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques du tourisme y compris dans les domaines de la promotion, de l'aménagement et des investissements ;
- Accompagner les professionnels du tourisme, tant pour ce qui concerne les hébergements que pour les activités touristiques ;
- Contribuer au développement des métiers du tourisme par sa participation aux séminaires, forums et tous projets susceptibles d'y contribuer ;
- Gérer les informations statistiques et techniques.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Réalisation d'un système d'information du tourisme : le projet vise à concevoir et développer un système d'information évolutif centralisant toutes les données liées à l'activité touristique. En principe, la mise en œuvre est prévue en 2026.
- Travaux d'aménagement effectués afin d'améliorer l'accueil des usagers et d'apporter davantage de confort aux agents.
- Lancement d'un nouveau canal de communication informel : création de la page Facebook officielle du service pour renforcer la proximité avec le public et favoriser des échanges interactifs.
- Actualisation des données sur le site internet du Service du tourisme et partage régulier d'informations sur les réseaux sociaux. Les articles d'actualité ont couvert : les appels d'offres, les ouvertures et fermetures exceptionnelles des sites touristiques et d'autres informations pertinentes pour les professionnels du tourisme.
- Amélioration de l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives grâce à la création de brochures d'information accessibles et claires, la vulgarisation des messages souvent juridiques et complexes pour les rendre compréhensibles par le public.
- Actualisation des brochures d'information du Service, accompagnée de l'élaboration de contenus informatifs pour présenter les projets du Service aux usagers.
- Production de supports communicationnels adaptés aux besoins ponctuels des différentes cellules : affiches, mailing, présentations PowerPoint, vidéos, etc.

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 585 CM du 3 mai 2012 portant création et organisation du service dénommé service du tourisme

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1788 CM du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Bruno Jordan en qualité de chef du service du tourisme

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Service du tourisme (SDT) est chargé d'une compétence générale en matière de tourisme. Il joue un rôle central dans l'organisation, la réglementation et le soutien apporté au tourisme polynésien.

Ses activités complètent les rôles de promotion et d'animation assurés par le GIE Tahiti Tourisme.

Il est chargé de concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la stratégie en matière de tourisme, en relation avec les entités publiques et privées ad hoc.

Dans son domaine de compétence et pour assurer son rôle, le service du tourisme exerce les missions suivantes :

- Élaborer et veiller à l'application des réglementations ;

- Simplification et regroupement des liens d'information sur le site internet, ainsi que réorganisation du menu pour offrir une meilleure expérience de navigation aux internautes.
- Renforcement de la communication interne sur la sécurité numérique : diffusion de la charte informatique éditée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et transfert de la cartographie des processus sur l'application dédiée « DASTRA » pour une gestion optimisée de la sécurité numérique.
- Amélioration continue du service à l'utilisateur par l'installation d'une nouvelle signalétique temporaire pour mieux orienter les visiteurs dans les locaux et la mise en place d'une borne de satisfaction pour suivre la qualité des services rendus.

En termes de démarches dématérialisées :

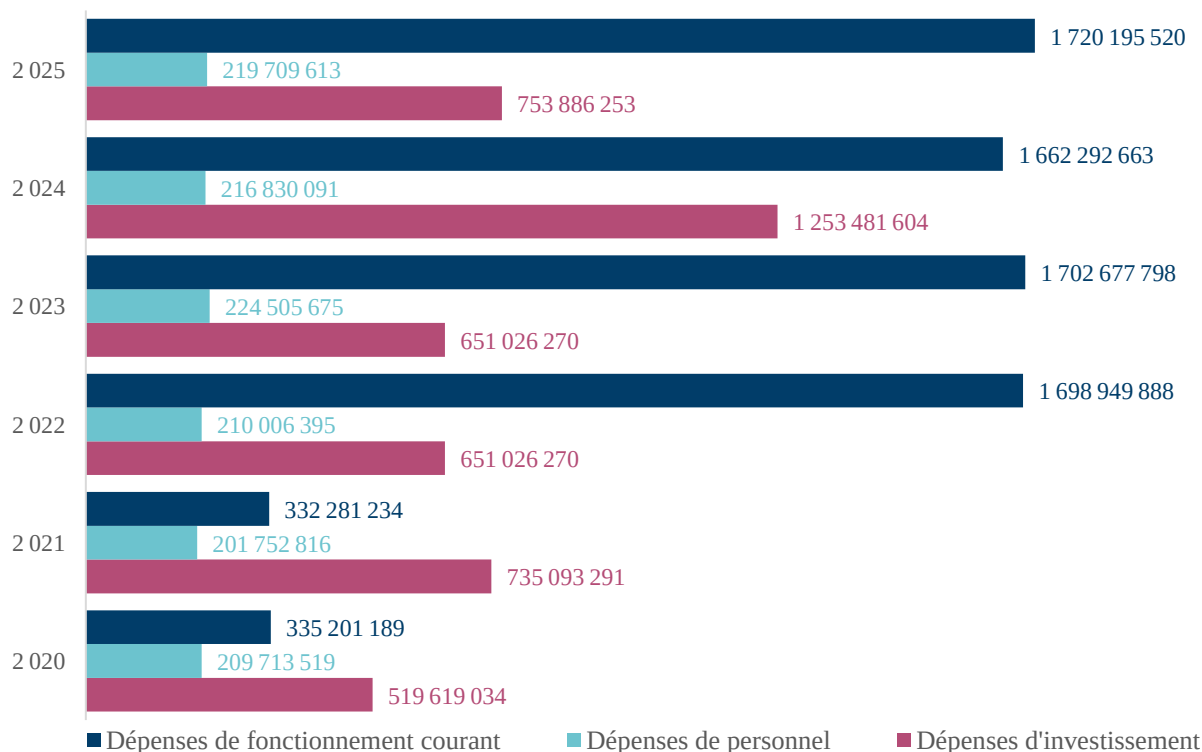
- Au travers de mes-demarches.gov.pf :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers
---	-----------------------------	--------------------

traités en 2025		
Concernant l'hébergement touristique :		
1. Déclaration d'un meublé de tourisme ;		
2. Déclaration d'une pension de famille ;		
3. Déclaration d'un hôtel de tourisme ;		
4. Déclaration d'une activité d'hébergement touristique « autre catégorie » ;	87,18 %	858
5. Déclaration d'un village de vacances ;		
6. Déclaration d'une auberge de jeunesse ;		
7. Déclaration d'une villa de luxe ;		
8. Déclaration d'un camping.		
Concernant la gestion des sites touristiques :		
Demande d'autorisation d'occupation temporaire (inférieure à 3 mois).	100 %	674

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	1 720 195 520	219 709 613	753 886 253
2 024	1 662 292 663	216 830 091	1 253 481 604
2 023	1 702 677 798	224 505 675	651 026 270
2 022	1 698 949 888	210 006 395	651 026 270
2 021	332 281 234	201 752 816	735 093 291
2 020	335 201 189	209 713 519	519 619 034



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	10	10	3	3	26	87%
ANT	Agent non titulaire		1			1	3%

ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	2	1	3	10%		
Total effectif		10	13	3	4	30	100%
Part en %		33%	43%	10%	13%	100%	

3.4.42 Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble PAPINEAU rue Tepano JAUSSEN, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP540 - 98713 Papeete
Téléphone	40 46 12 12
Courriel	emploi.sefi@administration.gov.pf
Site internet	www.sefi.pf
Page Facebook	https://www.facebook.com/servicedelemploi
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice	Madame Vanessa TIAIPOI

Adresse géographique des annexes - antennes	Immeuble dit "centre d'émission radioélectrique", Mahina
Téléphone	40 46 12 39
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	SUPER U, Taravao
Téléphone	40 57 40 02
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Centre Tumai tiaia paopao, Moorea
Téléphone	40 56 49 19
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 portant création d'un service dénommé service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.)
- Arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 portant organisation du Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 606 CM du 27 avril 2022 portant nomination de Mme Vanessa TIAIPOI en qualité de chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Présentation générale et attributions

Le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) prépare, anime et met en œuvre les orientations du gouvernement de la Polynésie française en matière d'emploi, de formation continue et d'insertion professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence des actions menées en matière d'emploi et de formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle, le service assure une fonction générale d'information, de coordination et de concertation.

A cet effet, le service est plus particulièrement chargé d'accomplir les missions suivantes :

- Planifier et conduire la collecte de toutes informations et données statistiques nécessaires pour apprécier à tout moment la situation dans les domaines de sa compétence ;
- Préparer et organiser les actions de soutien à la coordination ministérielle ;
- Assurer un appui technique et administratif aux instances qui conduisent ou financent sur crédits publics des actions de formation continue ou d'insertion professionnelle par l'expertise des programmes et la validation des formations qualifiantes ;
- Préparer et conduire la concertation entre l'ensemble des acteurs de la formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle.

Pour promouvoir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelles, le service est plus particulièrement chargé d'accomplir les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, par tous moyens, des actions de conseil, de bilan et d'orientation à l'attention des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires, notamment en assurant le service public du placement ;
- Assurer l'encadrement de l'exercice de l'activité de formation professionnelle ;
- Faciliter l'accès à l'emploi et son maintien ;
- Favoriser la fluidité du marché du travail ;
- Concevoir et mettre en œuvre toutes actions tendant à favoriser l'activité et l'emploi ;
- Mettre en œuvre toute disposition relative à l'accès de l'emploi salarié.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :